



monté léger
à l'abri du
Château

no 12 - Avril 2018

**DES DATES
À RETENIR**

**DU NOUVEAU
À MONTÉLÉGER**

**DES
RENDEZ-VOUS
À NE PAS
MANQUER**

EDITO	3
ENVIRONNEMENT	5
Le lotissement communal St Amand	5
Les travaux de la mairie	5
La chapelle de l'ancien cimetière	6
Service technique	6
Les frelons asiatiques	7
Les chenilles processionnaires	7
Le débroussaillage	8
Le sentier de randonnée Montéléger	8
Le parc de Lorient à vélo	9
Vélo Box	9
JEUNESSE	10
Scolaire	10
Le conseil municipal des jeunes	10
Le sou des écoles	11
Le lycée agricole	12
CULTURE	13
L'Orangerie	13
Les Clévos	13
SPORTS	14
Le tennis club	14
La Pétanque du Pétochin	14
L'entente sportive	15
US Véore XV	16
Gymnastique volontaire	16
LOISIRS	17
Le Comité des Fêtes	17
Cantavioure	17
Club de l'Espérance	18
LA PAROISSE	18
SERVICES	19
MonBeauJardin	19
ÉTAT CIVIL	19
AGENDA	20



2017 a été riche en rendez-vous importants : d'avril à juin, nous nous sommes retrouvés à quatre reprises pour choisir notre Président de la République puis notre député.

Bien entendu cette année encore, comme depuis les balbutiements de la démocratie, le choix des Français n'a pas fait l'unanimité : il en a ravi, il en a déçu mais ceux qui sont sortis majoritaires des urnes, ont la responsabilité de nous représenter tous.

Chacun est évidemment libre de formuler un jugement, d'entretenir de l'enthousiasme, des doutes ou du scepticisme ! Mais, nous nous garderons bien d'avoir un jugement hâtif.

C'est vrai, comment pourrions-nous déjà condamner un bilan ou à l'inverse louer une action gouvernementale au bout de 10 mois !

Pourtant certains parlementaires n'hésitent plus à tirer la sonnette d'alarme quand ils voient se profiler la future réforme constitutionnelle !

En effet, un volet législatif de la réforme constitutionnelle, méconnu mais bien envisagé, limiterait le droit d'amendements des parlementaires suivant l'importance de leur groupe. Ainsi certains élus n'auraient plus la possibilité de contester et de s'opposer à des lois...

Il s'agit là d'une véritable attaque en règle orchestrée contre le Parlement et « c'est un véritable rouleau compresseur qui est en train de se mettre en marche pour réduire le pouvoir législatif et tendre ainsi vers la fin de la République parlementaire ».

La méthode est habile : le gouvernement tenterait de faire passer cette réforme prévue sous le couvert de la baisse du nombre de parlementaires, histoire d'obtenir l'accréditation du peuple...

Quand aux maires, il leur est difficile de ne pas être inquiets face aux incertitudes et aux contraintes budgétaires nationales !

La disparition de la taxe d'habitation nourrit une légitime inquiétude. Les recettes liées à cet impôt sont, comme d'autres, majoritairement affectées à l'investissement local. Le Président de la République s'est engagé à ce que les pertes financières enregistrées soient compensées à l'euro près.

Qui peut croire encore aujourd'hui que la suppression de la taxe d'habitation sera comblée dans la durée par l'Etat ?

Toujours plus, avec toujours moins, c'est ce que les gouvernements successifs demandent, année après année, aux collectivités territoriales.

Inadmissible pour les maires de France que nous sommes quand la dette de l'Etat représente en effet 80 % de la dette publique en France, alors que moins de 10 % seulement relèvent des collectivités locales ! Depuis des années, l'Etat se décharge de plus en plus sur les communes et les intercommunalités qui doivent porter le développement des territoires ; c'est encore à elles que l'on demande de supporter l'essentiel des efforts d'économies !

Au travers de cette asphyxie qui ne dit pas son nom, l'objectif est bien de réduire sérieusement l'autonomie et les politiques publiques des communes.





Si les collectivités doivent voter un budget en équilibre, il serait temps et de bon ton que cette règle d'or s'applique aussi à l'État !

Sans les collectivités locales, c'est un pan de la République qui s'effondre car elles sont les premiers remparts des maux sociaux et en première ligne pour l'aide aux plus démunis.

On nous répète sans arrêt que les Français sont allergiques aux réformes. Quoi de plus normal quand elles sont contraires à leurs intérêts !

Vous l'avez compris, la gestion communale est devenue un véritable casse-tête chinois pour un Maire et son équipe. Avec la baisse annoncée des dotations de l'Etat, associée à la suppression du prélèvement local de la taxe d'habitation, équilibrer le budget devient de plus en plus difficile.

Sommes-nous condamnés pour en sortir, à augmenter le taux des impôts communaux, tout au moins de ceux qui relèvent encore de l'initiative communale ?

Pour notre part cette année, nous ne le ferons pas. Et les décisions que nous avons prises en vue de poursuivre le développement harmonieux de la commune, ne nous paraissent pas de nature à générer cette hausse. A ce sujet notre détermination reste heureusement intacte.

Il s'agit en tout premier lieu de l'importante rénovation de deux équipements communaux incontournables, la mairie et la salle Poligny, dès la fin du premier semestre. Il s'agit ensuite de la réalisation d'un lotissement communal - quartier St Amand - le permis d'aménager vient tout juste d'être signé. Il est appelé à être suivi du démarrage du lotissement du « Parc des Monédières » et de la résidence « des Rodets ». Une modification du PLU permettra de concrétiser l'extension du lotissement du Serre d'Orfeuille.

Montéléger 2018 ne se résume pas seulement à des projets urbains, c'est aussi une vie dynamique dans tous les domaines et je vous invite, en parcourant ce bulletin, à découvrir les différentes rubriques qui témoignent de la vitalité de notre commune et de ses habitants.

Bonne lecture !

Marylène Peyrard,
Maire de Montéléger



Urbanisation

LE LOTISSEMENT COMMUNAL ST AMAND

Le permis d'aménager du lotissement communal St Amand a été signé. La réalisation des travaux de viabilisation devrait commencer ces prochains mois. Nous vous rappelons que ce lotissement comportera 10 maisons individuelles en majorité en rez-de-chaussée, une bastide de 4 logements en duplex ainsi qu'une bastide de 3 logements en duplex. Ces bastides comprendront un seul étage et s'intégreront parfaitement à l'ensemble du lotissement.

Les parcelles supportant les maisons individuelles ont une surface allant de 550 m² à 780 m² avec 1 garage fermé et 2 places de parking extérieures. Les appartements intégrés dans les 2 bastides auront tous une entrée indépendante et 1 garage fermé ainsi qu'un parking extérieur. Nous avons tenu à respecter l'aspect environnemental de notre village et de préserver la tranquillité de chacun des futurs propriétaires.

Jean-Paul FONTAINE
Premier adjoint



Aménagement

LES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLIGNY

La mairie va faire l'objet de travaux importants d'aménagement notamment en matière d'accessibilité et de sécurité, d'accueil du public. Ces travaux devraient commencer en Juin et durer environ 6 mois. En attendant la mairie sera provisoirement installée dans les locaux du bureau de poste.

La salle Poligny fera aussi l'objet d'un agrandissement et d'une mise en conformité en matière d'accessibilité. Les associations utilisant cette salle iront, dans la mesure du possible, provisoirement à partir du mois de Juin à la salle Cathelin.

Francis VANDERMOERE
Adjoint aux Bâtiments



← Salle Poligny



▲ La mairie

Restauration

LA CHAPELLE DE L'ANCIEN CIMETIÈRE

Un spécialiste de vieilles pierres a commencé les travaux de rénovation de la chapelle. Le décroûtage du crépi extérieur et intérieur a été effectué ainsi qu'un nettoyage et traitement des pierres apparentes de la façade et de la corniche. Deux épaisseurs d'enduit de préparation ont été projetées.

Dès que la météo le permettra, une dernière couche de finition sera faite avec une dalle de propreté et la restauration de la belle porte barreaudée.

Les montélégeoises et montélégeois pourront ainsi profiter de ce joli espace, arboré récemment, qui est signalé sur le chemin de randonnée.

Philippe Irolla
Conseiller municipal - Commission Bâtiments

Si nous voulons que notre village garde son âme, il est normal de rappeler de temps en temps un peu de son passé.

Aujourd'hui, nous pouvons nous flatter d'avoir eu sur nos terres, au Château de Montéléger, Marie-Claire Bernon et son fils J.P.Gabriel Bernon, comte de Montéléger et maréchal de camp. Leurs dépouilles mortelles reposent dans l'ancien cimetière situé au pied du château, dans la chapelle. Le maréchal eut un fils non moins célèbre, puisque son nom, le général de Montéléger, est inscrit au côté sud de l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris. Ce petit monument, qui possède une assez belle façade, était en voie de délabrement et nécessitait des travaux de remise en état.

Francis VANDERMOERE
Adjoint aux Bâtiments

Service technique

L'équipe du service technique a sensiblement diminué : en effet notre ami Patrick Praly a quitté le service technique de la commune pour un poste d'agent d'entretien au nouveau collège de Beaumont-les-Valence.

Nous regrettons bien évidemment son départ et nous lui souhaitons plein de succès dans ses nouvelles fonctions. Patrick nous a donné entière satisfaction durant ces nombreuses années, par son sérieux, sa réactivité, ses initiatives et il a su s'intégrer parfaitement à l'ensemble de l'équipe technique déjà en place. Une réorganisation des charges de travail nous a conduit à spécialiser les trois agents restants : Jean-Philippe Lahousse à la voirie et aux espaces verts, Pierre-Yves Canet aux bâtiments et aux réglementations et Sébastien Ollier à l'entretien des locaux. Il est bien évident que ces trois agents continueront, comme ils le font déjà très bien, à intervenir ensemble selon les travaux à réaliser. Nous pouvons les en remercier car nous avons de nombreux compliments sur la propreté et l'entretien de notre village.

Jean-Paul FONTAINE
Premier adjoint



Prévention

QUE FAIRE SI VOUS VOYEZ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

1 - Il faut être certain qu'il s'agisse de frelons asiatiques

On les reconnaît à leur couleur et à leurs ailes.

2- Comment se présente le nid ?

Exemple de nid dans le domaine de Lorient dans la haie du tennis club

3 - Conduite à tenir

Contactez impérativement la mairie qui fera le nécessaire auprès des services compétents, n'appellez pas les pompiers.

Francis VANDERMOERE
Adjoint à l'environnement



Pin avec de multiple abri en soie

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Ensemble nous pouvons éviter cela

la lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes. Un moyen simple est la lutte mécanique :

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.
 - En cas d'attaque ponctuelle, sur des arbres facilement accessibles, se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).
- Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant venir de plusieurs kilomètres.

Quel est le contexte réglementaire de la lutte contre les chenilles processionnaires ? Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Localement, la lutte contre l'insecte peut être imposée par arrêté préfectoral ou municipal.

Pour en savoir plus : <https://chenilles-processionnaires.fr/>

Francis VANDERMOERE
Adjoint à l'environnement

FLASH INFO - Baisse du taux 2018, Taxe sur les Ordures Ménagères : **7,95 %**



(Rappel 2016 / 2017 : 8,05 %)



Détente

Passerelle sur le Pétouchin près du parc de Lorient financée et installée par Valence Romans Agglo. Sur la photo, les élus des communes de Beaumont-lès-Valence et Montéléger et le conseiller délégué en charge des sentiers de randonnée de Valence Romans Agglo.

Venez découvrir LE SENTIER DE RANDONNÉE

Voici les principales caractéristiques :

Nom de l'itinéraire : Sentier de la découverte et Parc de Lorient

Atouts : Assez facile

Communes : Montéléger et Beaumont-lès-Valence

Longueur : 15 km

Dénivelée positive cumulée : 197m

Durée : 4 heures

Cartographie : voir ci-dessous

Le tracé a été établi en commun par les communes de Montéléger et Beaumont-lès-Valence et les services de Valence Romans Agglo qui ont en charge son entretien et son balisage.

Francis VANDERMOERE
Adjoint à l'environnement



Débroussaillage obligatoire

La loi fixe les règles générales qui peuvent être précisées par la réglementation locale. L'opération consiste à réduire les végétaux de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) susceptibles de prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

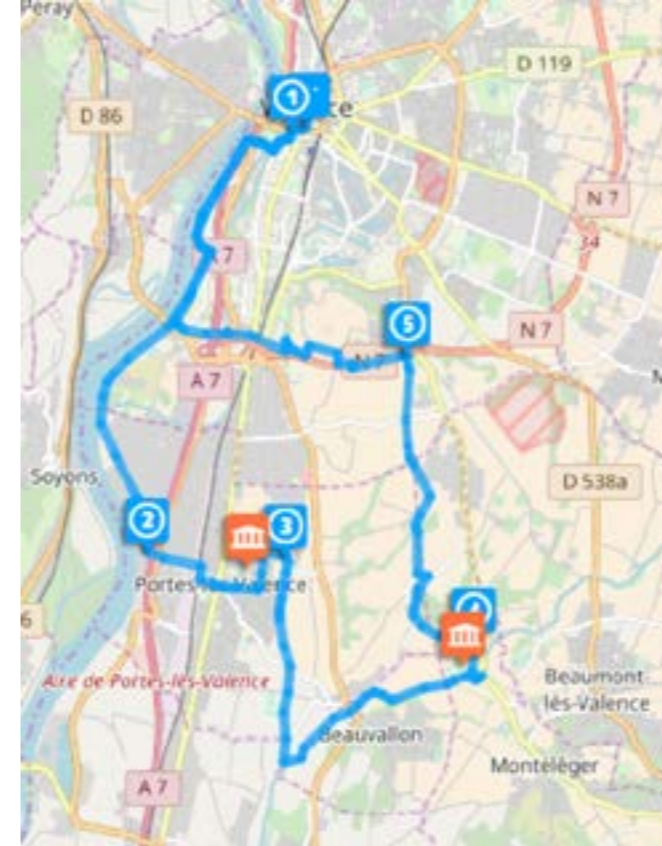
Il peut s'agir d'élagage d'arbres ou d'arbustes, de l'élimination des résidus de coupe (branchage, herbe...). Obligation sur la commune de Montéléger en zone rurale (source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298>).

L'obligation de débroussailler et de maintenir en état s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêt. Cette opération doit être réalisée sur une profondeur de 50 mètres autour de votre habitation et le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé) sur une profondeur fixée par le Préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Si vous ne procédez pas au débroussaillage obligatoire, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Vous avez alors 1 mois pour exécuter les travaux. Au-delà, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. A défaut le maire fait exécuter les travaux à vos frais. Vous risquez une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

A noter : en cas de non-respect, votre assureur peut vous appliquer une franchise supplémentaire de 5000 € si des dommages ont été causés par un incendie.

Francis VANDERMOERE
Adjoint à l'environnement



Découvrez LE PARC DE LORIENT À VÉLO

Il existe sur la commune de Montéléger un circuit appelé « A la découverte du Parc de Lorient » dont voici le tracé :

Ci-contre, les principales caractéristiques de ce parcours.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site suivant :

<http://www.valence-romans-tourisme.com>

Francis VANDERMOERE
Adjoint à l'environnement

NOUVEAU SERVICE À MONTÉLÉGER !

VÉLO BOX LA CONSIGNE SÉCURISÉE ET INDIVIDUELLE



«Vélo Box», c'est une consigne individuelle où l'utilisateur possède sa clé personnelle. Accessible via un abonnement spécifique d'une durée mensuelle ou annuelle, « Vélo Box » permet de garer son vélo facilement, à l'abri et en toute sécurité. Une double sécurisation des vélos est proposée : dans le box à un point fixe par l'antivol du cycliste et au niveau de la porte de la consigne.

La commune de Montéléger et Valence-Romans Déplacements encouragent l'intermodalité : la Vélo Box est implantée à proximité de l'arrêt de bus du réseau Citéa ... idéal pour commencer son trajet en transport en commun et le terminer en vélo (ou inversement) !

Vélo box... le stationnement facile !

Pour réserver une consigne Vélo Box, rendez-vous dans une des agences commerciales Citéa de Valence (11 bis boulevard d'Alsace) ou de Romans-sur-Isère (rue Gabriel Péri). Après avoir complété un formulaire d'adhésion et laissé un dépôt de garantie d'un montant de 80 €, vous pourrez repartir avec la clé de la consigne.

Un tarif attractif

Le tarif d'une consigne Vélo Box dépend du temps de location.

- 1 mois 10 € - 6 mois 25 € - 12 mois 40 €

Pour encourager la multimodalité, Valence-Romans Déplacements a souhaité proposer un tarif spécifique pour les abonnés annuels au réseau Citéa ou aux vélos longue durée « Libélo » avec un tarif à l'année de 20 € !

Pour stationner
votre vélo en toute sécurité,
louez votre consigne vélo sécurisée.



Scolaire

Nous arrivons au milieu de l'année scolaire, certains aménagements et petits travaux ont pu être réalisés durant la période écoulée :

- Aménagement d'une surface en gazon synthétique aux abords des lavabos extérieurs afin d'éviter la boue,
- Reprise en peinture des jeux de sols,
- Marquages obligatoires « accessibilité » de certains cheminements.

Tous ces aménagements ont été réalisés par les agents du service technique.

Dans le cadre de Vigipirate, nous avons installé des visiophones à la garderie et au bureau de la directrice pour éviter des intrusions non contrôlés. Désormais en dehors des horaires scalaires, les parents pourront récupérer les enfants au bureau de la garderie en sonnant au portillon coté Pétochin. Les entrées et les sorties

8h30/11h30/13h30/16h30 sont maintenues au grand portail.

Toujours attentifs à tout ce qui concerne la vie scolaire, nous sommes heureux que notre école ait été choisie par Valence Romans Agglo pour la mise en place de matériel informatique. Une séance pratique a été effectuée dans la classe de Mme Sonia Damey en présence de M Fabrice Larue, Vice-Président à l'agglomération et de Mme l'Inspectrice de circonscription.

A la demande de l'association des Parents d'Elèves, nous allons mettre une deuxième salle pour dédoubler la garderie dans les jours de grande affluence. Nous vous rappelons que vous pouvez rencontrer Denise tous les matins et bien évidemment je peux vous recevoir en mairie sur rendez-vous.

Jean-Paul Fontaine
Premier adjoint

Nous avons une pensée toute particulière pour Mme Christiane MIEZE qui nous a quittés en décembre dernier. Ses anciens élèves se souviendront longtemps de cette maîtresse très appréciée, très attachée à notre école et qui a marqué plusieurs générations.

Le conseil municipal des jeunes

La nouvelle équipe du Conseil Municipal des Jeunes menée par Clarisse et les 3 adjoints (Flavio, Maëlys et Anouck) continue de se réunir toutes les 6 semaines le lundi soir de 18h15 à 19h30 en salle du Conseil. Ces réunions dynamiques et pleines de gaieté montrent à quel point nos jeunes élus Montélégeois ont à cœur de faire vivre leur village.

Après avoir participé activement au Téléthon, à la décoration des sapins dans les lotissements, aux volets de Noël, ils ont également été nombreux à la cérémonie des vœux du Maire. Ce début d'année 2018 fut marqué par la traditionnelle boum des jeunes animée par le DJ Valentin. Une véritable réussite où plus de 60 jeunes Montélégeois et/ou scolarisés à l'école du village ont profité de cet après-midi pour danser au rythme des musiques actuelles. C'est autour d'un buffet de gâteaux et friandises préparés par chacun que s'est terminé cet après-midi festif.

Le nettoyage des chemins forestiers est un moment incontournable de l'année pour les jeunes élus et les chasseurs de la commune. Programmé le samedi 24 mars, vêtus de gilets fluorescents, armés de gants et de sacs poubelles, les participants ont parcouru les sentiers accompagnés des chasseurs qui connaissent très bien tous les chemins forestiers.

Lors du prochain Conseil Municipal, les enfants auront à cœur de préparer les manifestations futures : la fête du 1er mai, le concert rock prévu le 25 mai, une rencontre avec les résidents du Château, visite du Conseil Départemental de la Drôme et la Mairie de Valence.

Stéphanie Mollard
Adjointe à l'animation



Le Sou des Écoles

L'année scolaire bat son plein et le Sou des Ecoles poursuit sa mission d'accompagnement à la réalisation de projets pour les élèves de l'école. L'équipe compte aujourd'hui 10 parents. Nous souhaitons la bienvenue à Céline Geraud qui s'est engagée cette année. Nous remercions chaleureusement Marie Ledoux qui continue à œuvrer activement au sein de l'association et qui vient de passer le relais pour le poste de secrétaire après 10 années de travail.

Cet automne, tous les élèves ainsi que les enseignants et membres de l'équipe se sont prêtés au jeu de prises de vues dans la cour de l'école. Brice Coursodon, photographe officiel de l'association, est passé derrière l'objectif. Ses clichés originaux et colorés ont servi à la réalisation d'un calendrier. L'imprimerie



Despesse a, une nouvelle fois, généreusement offert à l'école la mise en page et l'impression de son calendrier. L'intégralité de la recette de cette vente revient ainsi à l'association. Un grand merci à l'imprimerie Despesse pour cette action. Arrive ensuite le mois de janvier et notre grand loto. Quelle joie, ce 27 janvier, de voir la salle des fêtes comble. Nous tenons à remercier

chaleureusement tous ceux qui ont, de près ou de loin, fait de cette soirée une réussite. Nous pouvons citer la municipalité qui met à disposition la salle des fêtes. Nous pensons également à toutes les petites mains, depuis la récolte des lots jusqu'au rangement de la salle, en passant par l'installation des tables, la confection de gâteaux ou une simple présence. A tous, un grand merci ! C'est grâce à ces manifestations que l'association peut financer l'achat de matériel pour les classes. Cette année à Montéléger, on chante ! Le Sou contribue à sa façon à la réussite du projet des enseignantes en dotant les classes de matériel audio. C'est aussi grâce à ces manifestations que l'association peut financer des sorties scolaires. Cette année, le Sou contribue notamment au financement d'une classe découverte pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. Du 5 au 9 mars, ce sont plus de 50 élèves de notre village qui sont partis avec leurs enseignantes dans le centre Musiflore à Crupies (26). A la limite du Diois et de la Drôme Provençale, ils ont vécu ensemble une semaine de découvertes avec au programme, entre autres, chorale, cirque et activités nature.

Pour continuer à rendre possible ce genre d'aventure et d'autres projets encore, nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} mai pour la traditionnelle fête des fleurs organisée par la municipalité. Vous pourrez nous retrouver à la buvette ou à la vente de plantes, pour un brin de muguet, des plants pour votre potager ou un choix de belles variétés de fleurs...

Association Le Sou des Écoles

L'ANNÉE NE S'ARRÊTE PAS LÀ...

A noter dans vos calepins :

- début juin : vente de paëlla à emporter (date à confirmer)
- vendredi 29 juin : fête de l'école à 18 h 30 à la salle des fêtes «Chorale autour du cirque».

VENEZ NOMBREUX !

C'est avec la petite pierre apportée par chacun, que nous pouvons aider à réaliser de beaux projets pour les enfants. N'hésitez pas à nous rejoindre ! C'est avec joie que vous serez accueillis. Quelles que soient nos disponibilités ou nos contraintes, nous avons tous quelque-chose à apporter !

Merci à tous et à très bientôt,

Stéphanie et Sylvie,... mais aussi...Anne-Sophie, Brice, Céline, Claire, Marie, Patricia, Régis et Stéphanie !





Lycée agricole

Le week-end des 2 et 3 février, a eu lieu au Lycée agricole du Val de Drôme Apprentis d'Auteuil le festival régional du "Penser et agir ensemble" pour tous les établissements de la région Sud-Est Apprentis d'Auteuil. Le festival avait pour thème "Prendre soin de soi, des autres et de notre environnement".



200 personnes venant des 13 établissements, de Marseille à Lyon : crèches, maisons des familles, collèges, lycées, maisons d'enfants et résidences sociales ont été accueillis au lycée durant le week-end.

Depuis le printemps 2014, Apprentis d'Auteuil est inscrit dans une démarche d'assises. Au cœur de cette démarche se situe l'ambition de développer le pouvoir d'agir des salariés, des personnes accueillies et de leur entourage. Apprentis d'Auteuil a ainsi engagé des dynamiques et des projets impliquant des jeunes et des familles, une manière d'être ensemble co-auteurs et co-éducateurs.

Ces initiatives viennent prioritairement du terrain, c'est à dire des établissements d'accueil et de formation, mais aussi du siège national, des directions de régions et des territoires. Une formule s'est progressivement imposée, un sens dans lequel il fallait aller avec tous les acteurs pour «Penser et agir ensemble».

Après le mot de bienvenue de Mme Martine Baudet, Directrice du lycée, en présence de Mr Pierre Burrello, Directeur régional d'Apprentis d'Auteuil, des ateliers se sont mis en place : musique, cuisine, danse, maquillage, service enfants...ateliers qui ont permis durant ces 24 heures de vivre des temps de rencontres, d'échanges, de convivialité, de croisement d'idées, d'expériences à partager, et d'écoute de l'autre, en présence de Mr Jean-Paul Fontaine, 1^{er} adjoint à la Mairie de Montélegier.

Le Samedi 24 mars de 9 h à 13 h ont eu lieu au Lycée agricole du Val de Drôme «Les portes ouvertes». Un moment de recrutement où des jeunes intéressés par les filières : Bac Pro conduite et entretien des machines agricoles, CAP Services à la personne et vente en espace rural (SAPVER) ou plus simplement 4ème, 3ème ont pu avec leurs parents, visiter le lycée et échanger avec l'équipe éducative, ainsi qu'avec des parents d'élèves et des anciens élèves.

CALINOUNOU

- Structure d'accueil du jeune enfant

La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) « Calinouou » a le plaisir de vous informer qu'elle a déménagé mi-mars. Nous nous situons désormais route des Maraude à Montélegier. Nous avons actuellement un temps complet disponible et des places qui se libéreront en septembre.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements (04.26.60.47.89)



Les jeudis de l'Orangerie



Montélegier peut s'enorgueillir de divers centres d'intérêts.

Mais connaissez-vous celui de l'Orangerie du Château ? C'est dans ce lieu construit à la fin du XVIII^e siècle et réhabilité il y a une dizaine d'années, qu'est né un espace multiculturel. Le seul mois de février a été riche en événements, à l'Orangerie que peu de Montélegéois ont eu la chance de découvrir : soirée théâtre, soirée crooners et une magnifique retrospective photos de quatre générations de Tairraz présentées par les filles de Pierre Tairraz.

Tout ne s'arrête pas là ! En mars, en avril, et en mai, les jeudis de l'Orangerie se poursuivent pour ensuite laisser place aux Nuits de l'Orangerie, qui se tiendront, cette année, les 4, 5 et 6 juillet.

Nous avons le plaisir de vous livrer le programme de ces Nuits qui accueilleront des artistes de talent : Sanseverino, Andrea Motis (jeune prodige de la voix et trompette) accompagné de son quartet, et enfin, un spectacle de musique et d'humour : «Faut rester là» d'Yvan Le Bolloc'h. Vous pourrez très prochainement réserver ces soirées qui suscitent, déjà beaucoup d'intérêt.

www.lorangerie.fr



Après l'exposition « Quoi de neuf au Moyen Age » et ses 16 000 visiteurs, le Centre Culturel et Cité des Savoirs les Clévos accueille du 19 mars au 27 juillet prochain, une exposition du Centre Pompidou, sur l'artiste sculpteur et peintre Alexandre Calder.

Cette exposition propose de découvrir de façon sensible et active, l'inventivité, la force et la poésie de l'œuvre de Calder. Au travers de la manipulation de formes colorées, de matériaux du quotidien et à partir de mouvements mécaniques simples, comme souffler, pousser, tourner, le public aborde des notions d'équilibre, de mouvement, de dessin dans l'espace.

Les dispositifs interactifs et pédagogiques permettront aux petits et grands, grâce aux différents modules, de questionner quelques aspects du travail de Calder, et ainsi d'expérimenter différentes problématiques de son langage plastique.

Pour toute information consultez le site : lesclevos.com



Tennis club

Remise de la coupe à Saint Péray le vendredi 12 janvier 2018

LA COMPÉTITION

Contacts :

Tél Président : 04-75-59-52-67
Tél Responsable école : 04-75-80-05-86
Professeur de tennis, Yves Rossard :
06-85-13-56-23.

tc.president.monteleger@fft.fr



Cette année l'équipe 1 a gagné le championnat interclub 35 ans et + Drôme-Ardèche division 3. Bravo à eux !

Les écoles de tennis de Beaumont-les-Valence, de Chabeuil et de Montéleger se réuniront le samedi 2 juin au domaine de Lorient pour leur fête de fin d'année. Cette journée sera aussi pour tous les adhérents l'occasion de se retrouver pour clôturer la saison autour d'animations (tennis, mini-tennis ou beach-tennis).

Le club de tennis est ouvert à toutes et à tous. Des cours d'initiation ou de remise à niveau ont lieu le mardi soir à 20 h pour les dames et le jeudi soir à 19 h 30 pour les hommes.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la mairie de Montéleger :

<http://mairie-monteleger.fr> onglet association puis tennis club de Montéleger

VANDERMOERE Francis
Président du tennis club de Montéleger

La pétanque du Pétochin

Malgré la froidure hivernale, nos adhérents sont toujours une bonne quinzaine l'après-midi à pratiquer leur passe-temps favori. Ils se sont retrouvés presque au complet au restaurant le Saint Martin à St Marcel-lès-Valence le 18 novembre dernier pour passer ensemble un agréable moment de convivialité autour d'un bon repas.

Un mois plus tard, nous nous sommes à nouveau réunis pour un apéro-huîtres pendant lequel le Bureau a remis les récompenses aux vainqueurs du But d'Honneur, organisé de septembre à décembre par Jean-Michel Fournier et Jacques Labopin.

Le Président Jean Faletto en a profité pour souhaiter avec un peu d'avance les meilleurs vœux du Bureau pour 2018 à tous les présents.

Avec l'arrivée du printemps, nous encourageons une fois encore tous les Montélegeois(es) qui aimeraient pratiquer la pétanque à nous rejoindre, tous les après midi, place de l'Ancien Moulin.



Entente sportive Beaumontéleger

BILAN SPORTIF A MI SAISON

Le nouveau club de L'entente sportive Beaumontéleger compte désormais 220 licenciés qui se répartissent en 14 équipes des U6 aux vétérans en passant par les séniors et les loisirs. Pour cette première partie de saison, nous pouvons considérer un bilan très positif pour les plus petits des catégories U6 à U11.

Pour les autres catégories les résultats enregistrés à la trêve hivernale sont les suivants :

L'équipe 2, catégorie U13, qui évolue en 1ère division, est classée en milieu de tableau.

L'équipe 1ère, catégorie U13 qui est en promotion d'excellence, finit à la trêve 2ème du championnat et reste qualifiée pour le 3ème tour de coupe.

Pour la catégorie U15 en entente avec le club de Malissard :

L'équipe 2 à 8 joueurs est troisième dans le championnat 1ère division.

L'équipe 1ère termine première du classement en promotion d'excellence, toujours invaincue et a disputé le 17 février dernier à Bourg de Péage la phase finale du championnat Futsal Drôme-Ardèche pour laquelle elle a obtenu la 6ème place.

Les U17 également en entente avec le club de Malissard sont 2ème du championnat en 1ère division.

L'équipe réserve des séniors obtient à la trêve la première place du classement en division 5.

Pour l'équipe fanion qui a connu un début de saison plus difficile, les résultats enregistrés au cours des matchs leur ont valu la 11ème place du tableau en championnat de division 3.

Toutes ces performances s'inscrivent parfaitement dans les objectifs souhaités par les dirigeants lors de la mise en place du projet de la fusion des deux clubs de Montéleger et Beaumont, et L'E.S.B. peut espérer une première saison pleinement réussie. Les manifestations organisées tout au long de l'année et destinées à alimenter les finances du club nécessitent beaucoup de travail et de dévouement de la part des bénévoles. Nous avons dû annuler la soirée dansante du 20 janvier faute de participants. En revanche la matinée boudin qui s'est déroulée le 4 février au stade de Montéleger a été un véritable succès.

Un tournoi jeune concernant les catégories U6 à U13 sera organisé les 2 et 3 juin prochains au complexe de Beaumont les Valence. Présentation du Bureau : Nos deux présidents : Jacques RATTO et Jérôme DUVAL - Vices Présidents : Alain CAILLOT et Georges GIRAUD - Trésorier : Marcel DAMEY - Secrétaires : Sandrine SCHWARTZMANN et Céline BORIASSE.



US Véore XV

UNE BONNE SAISON

Cette saison 2017 / 2018 marquant la remontée en Fédérale 3 se voulait essentiellement celle du maintien à ce niveau. Les succès remportés par les deux équipes séniors ont élevé l'ambition du club vers la qualification de chacune d'elles pour le championnat de France, à la grande satisfaction du président Stéphane Bellamy. Pour cela il faudra terminer la saison au moins quatrième de la poule. Bien que le calendrier soit favorable, il ne faudra pas multiplier les faux pas. Pour éviter cela, il faut féliciter les joueurs et leur encadrement pour leur assiduité à l'entraînement autant les mardis que les vendredis. Ils comptent aussi sur les encouragements de leurs supporters au bord du terrain.

Des nouvelles des jeunes au 8 février :

- Evoluant en Drôme Centre XV, les U18 inscrits en championnat Ballandrade sont 3èmes de poule sur 8 et 1er Drôme-Ardèche, les U16 en Teulières A sont 1ers de leur poule, et les U16 Territoriaux à 12 se classent 6ème. Les U14 alignent régulièrement deux équipes aux différents tournois FFR.
- Les féminines U18 participent aussi aux tournois FFR.
- L'école de Rugby forte de ses 85 joueurs dispute régulièrement les tournois FFR et/ou sur invitation.

L'US VEORE XV organise une soirée concert avec John Logan à l'espace Cristal de Portes – lès – Valence le samedi 21 avril à partir de 20 h. Réservez dès à présent votre soirée.

Gymnastique volontaire

L'association de la Gymnastique Volontaire et Amitié de Montéléger compte 148 adhérents pour la saison 2017- 2018 et propose 7 cours hebdomadaires pour tout public de 16 à 99 ans :

- Cours « Gym pilate niveau débutant », le mardi de 18 h à 19 h
- Cours « Gym pilate niveau confirmé », le mardi de 19 h10 à 20 h15
- Cours « Cuisses/abdo/fessiers », le mardi de 20 h 15 à 21 h 15
- Marche nordique, le mercredi de 17 h 45 à 19 h au parc de Lorient
- Cours « seniors », le mercredi de 8 h 45 à 10 h
- Cours « cardio – renforcement musculaire », le jeudi de 19 h à 20 h
- Cours « Gym pilate/stretching », le jeudi de 20 h 15 à 21 h 15

Le 22 novembre 2017, s'est tenue à l'Espace Cathelin, l'Assemblée Générale en présence de Madame le Maire Marylène Peyrard et de Martine Bonnardel, Trésorière du CODEP EPGV Drôme-Ardèche. Le bilan de la saison dernière est positif. Il a été procédé à la réélection de la Présidente Magali Espinasse, de la trésorière Edith Fombarlet, de la secrétaire Michelle Tholomet et d'Andrée Mazel, membre du bureau. Nous remercions deux nouvelles bénévoles : Martine Del Barrio et Véronique Seignovert qui ont bien voulu rejoindre le bureau. Le renouvellement du label « Qualité club EPGV » a été obtenu pour les années 2018 à 2021, en reconnaissance du fonctionnement exemplaire de l'association. Le 12 janvier 2018, les adhérents ont dégusté la traditionnelle galette des rois et partagé un moment convivial. Aux licenciés EPGV, en nouveauté cette saison, il vous a été proposé, le lundi 26 mars, un stage découverte de la marche nordique en Ardèche. Et prochainement, le lundi 14 mai, journée Rando bien-être à Montbrun.

Demandez le programme, par mail à gva.monteleger@laposte.net. A noter dans vos agendas, la journée festive « sport santé » à Vogüé, le 18 juin, avec des séances d'activités physiques diverses et dynamiques et une conférence sur la santé.



Le comité des fêtes

Cantavioure

Les choristes de CANTAVIOURE ont donné toute leur voix, à l'occasion de leur traditionnel « Festival chant choral ».

Trois autres chorales étaient présentes à cette manifestation :

- La chorale DIAPASON d'Upie,
- La chorale VOIX CI VOIX LA de Charly dans le Rhône,
- La chorale TOUS ENSEMBLE de St Marcellin.

Chaque groupe a interprété 7 à 8 chants. Un répertoire très varié a été offert au public. L'après-midi s'est terminée par une collation conviviale offerte par Cantavioure.

Traditionnellement, la chorale Cantavioure a organisé son stage de chant choral ouvert à tous. Celui-ci (le 21ème) a été animé, cette année, par Michel Ponçot (chef de chœur et excellent harmonisateur de variété française) accompagné au piano par Norbert PAUL. Que vous soyez choriste ou non, jeune ou moins jeune, juste pour le plaisir de chanter, vous avez été les bienvenus le temps d'un week-end samedi 24 et dimanche 25 mars 2018 pour une rencontre chantante, à la salle polyvalente d'Étoile-sur-Rhône.

A l'issue de ce stage, tous les participants ont donné une aubade devant un public d'amis, familles, représentants des différentes municipalités de l'intercommunalité ou passionnés de chant choral. Ce week-end s'est clôturé par le verre de l'amitié.

Pour plus de renseignements contacter :
Mme Nelly REY - nelly.rey@wanadoo.fr - 06 12 33 19 17

Train-théâtre Portes-lès-Valence 2017 - Festival chant choral 2018



En ce début d'année 2018, le Comité des Fêtes a repris du service avec sa traditionnelle matinée huîtres du dimanche 4 mars. Cette manifestation est devenue un rendez-vous apprécié par les montélégeois, qui sont prêts à braver le froid polaire pour venir déguster nos coquillages !

La suite vous la connaissez. Le Comité des Fêtes organisera le repas de la Fête des Fleurs du mardi 1er mai prochain, en espérant qu'après 3 années pluvieuses le soleil sera présent, pour accueillir un grand banquet au centre de notre village.

Voilà, les « hostilités » vont bientôt débiter, alors soyez au rendez-vous, le Comité est là pour vous !

David Piechowiak
Président du Comité des fêtes



Assemblée générale



Club de l'Espérance



Le Club est ouvert à tous les retraités de Montléger. Vous pouvez les rejoindre les jeudis à partir de 14 h ou appeler le Président Camille BLACHE au 04 75 59 53 48.

Culte

Samedi 3 février 2018, à la salle des fêtes « Espace Cathelin », la Paroisse Saint Martin de Montléger a organisé un **concours de belote**, remportant un vif succès avec 86 équipes inscrites.

Le concours s'est déroulé en 3 parties, avec le cumul des points, dans la convivialité et la bonne humeur. Entre les parties, chaque joueur pouvait déguster des bugnes ou des pâtisseries accompagnées d'une boisson. Nous remercions toutes les personnes anonymes, les commerçants de Beaumont, Montléger et ceux des communes environnantes, qui ont offert généreusement de nombreux lots et de ce fait ont collaboré à la réussite de cette soirée.

Rendez-vous au 2 février 2019.

L'Association du Club de l'Espérance de Montléger compte 72 adhérents. Chaque jeudi après midi, ils se retrouvent à la salle Poligny pour pratiquer leurs loisirs préférés : belote, coinche, triominos, scrabble et partie de pétanque. A 16 h, les adhérents partagent un goûter sympathique et reprennent leurs activités jusqu'à 18 h.

Au cours du dernier trimestre 2017, le Club a organisé les deux manifestations suivantes :

- Le 4 novembre, le concours de belote qui s'est déroulé pour la 7e année, à la Salle des Fêtes de Montléger. Nous avons pu enregistrer 52 équipes qui se sont opposées au cours de 3 parties. Tous les participants ont été récompensés par un lot. Le club remercie tous ceux qui ont participé à la recherche des lots auprès des commerçants. La buvette, la vente de bugnes et de gâteaux confectionnés par des adhérents ainsi que la tombola ont remporté un vif succès.
- Le 14 décembre, notre Club a terminé l'année 2017 par un excellent repas de Noël. La plupart des participants ont dansé au son de l'accordéon, plusieurs ont ravi l'assemblée par de belles chansons. Les adhérents ayant eu 70, 75 et 80 ans dans l'année ont reçu un cadeau remis par le Président. Les anniversaires du 4e trimestre n'ont pas été oubliés.

Le 25 janvier 2018, les adhérents étaient très nombreux à l'Assemblée Générale. Le Président a accueilli les représentants de la municipalité, Mme le Maire, Marylène Peyrard, et le 1er Adjoint, M Jean-Paul Fontaine. Le Président a ouvert la séance en souhaitant une bonne année à tous, a remercié la mairie pour son soutien, a eu une pensée pour les adhérents malades et a fait observer une minute de silence en mémoire de M André Faure, adhérent, décédé en 2017.

La Secrétaire, Michelle Tholomet, a retracé les manifestations de l'année écoulée et la Trésorière, Renée Ravet a présenté le bilan financier. Il a été décidé de ne pas augmenter les cotisations pour l'année 2018. Le bureau reste inchangé. Le Président, Camille Blache a été réélu à l'unanimité. La réunion s'est terminée par la dégustation de la galette des rois.



MonBeauJardin

Les 10 ans des paniers à la carte

Petit rappel pour ceux qui ne nous connaissent pas encore et souhaiteraient nous rejoindre : Une AMAP est une « Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne » dont l'objectif est d'assurer une véritable pérennité pour une agriculture saine et locale. S'approvisionner localement, c'est le moyen de connaître et maîtriser l'origine de son alimentation en s'intéressant au paysan, à son exploitation et à ses pratiques. C'est aussi limiter les transports et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

MonBeauJardin se démarque toutefois des AMAP classiques car aucun produit n'est imposé : le consommateur choisit lui-même les produits qui composeront son panier durant une saison, de septembre à fin mars. MonBeauJardin propose des légumes, des fruits, des fromages (vache, chèvre, brebis), du beurre et des yaourts, des œufs et du pain. Les familles sélectionnent leurs produits pour constituer leurs paniers et s'engagent par un règlement effectué en début d'année, les chèques du règlement sont encaissés par les producteurs de façon échelonnée. La plupart des produits sont bio. Les familles sont originaires de Beaumont, Montléger, Portes-les-Valence, Valence, Montmeyran pour une distribution tous les 15 jours à la ferme ARIMASA à Montléger, quartier Consonaves.

Nouveauté cette année : la création d'une distribution à Étoile.

Le consommateur profite d'un rapport qualité-prix très intéressant grâce à la vente en direct. Quant à la fraîcheur des produits, ils sont ramassés le matin même ! En fait, cela ressemble un peu à un petit marché.

Pour tout renseignement, pour savoir comment cela fonctionne, vous pouvez téléphoner au 04 75 59 50 88 ou au 04 75 59 55 53.

TÉMOIGNAGE : Pour ma première fois, j'ai retrouvé des voisins, des amis autour des produits. L'ambiance est conviviale, simple et chaleureuse. Je suis accueillie par Marc, Pascale, Martine, et la permanencière qui expliquent et nous initient au fonctionnement de l'AMAP tous les 15 jours. On y échange même des recettes, histoire de varier les plaisirs ! Chaque famille s'engage à participer à une permanence au cours de l'année et j'y prends ma part comme les autres, rien de plus normal.

ACTU Mais ce n'est pas tout : l'esprit de MonBeauJardin, c'est aussi de pouvoir faire partager les bienfaits et le goût de ces bons produits. C'est pourquoi MonBeauJardin organise chaque année son bal Folk.

Les bénéfices de cet évènement sont entièrement reversés aux Restos du Cœur de Valence. Cette année, le Bal Folk a été programmé le samedi 24 mars 2018 à la salle de Fêtes de Montléger.

NAISSANCES

18 novembre 2017

MAFFRE GOMET Louis Basile
1, lotissement « Les Eygalières »

DECES

10 janvier 2018

BALAY Jacky Gilbert
7, lotissement « Le Beaulieu »

11 janvier 2018

GAILLARD Lucie Louise Marguerite veuve HOFF
Domaine du Château

15 janvier 2018

GOTTOT Xavier Marie Emile Henri
Les Rebatières

20 janvier 2018

BERGERON André Léon
Domaine du Château

19 janvier 2018

PERRIER Madeleine Andrée veuve ROBIN
Domaine du Château

23 janvier 2018

DUMAS-CHAMBON Serge Marcellin
Les Rebatières

1er février 2018

de ALMEIDA José
Domaine du Château

2 février 2018

KERMARREC Jean-Pierre
5, lotissement « La Valvignère »

25 février 2018

LLORIS Marie Madeleine veuve DELIEGE
Domaine du Château

1er mars 2018

SARMEO Arlette Pauline Marie veuve CLAUDE
Domaine du Château

1er mars 2018

BLACHE Denise Geneviève veuve FOUREL
Domaine du Château

3 mars 2018

MARTINS Louise Désirée
Domaine du Château

8 mars 2018

BOSQUET Claudine Ghislaine épouse BORIASSE
21 rue des Remparts

13 mars 2018

CHIAUDANO Michel Nillo
Domaine du Château

17 mars 2018

GARNIER Georges Louis Michel
Les Rebatières

agenda

prenez date !

Avril

CORSO

lundi 2 - à partir de 11h30

JEMA

Samedi 7 et dimanche 8
Journées européennes des
Métiers d'Art

CONCERT ACCORDÉON

Dimanche 15
Les cheminots valentinois -
Espace Cathelin

MARCHÉ DE L'EMPLOI

Jeudi 19
Parc des expositions à Valence

Mai

FÊTE DES FLEURS

Mardi 1er
Vente de fleurs, repas champêtre

LYCÉE VAL DE DRÔME

Samedi 5 de 9h à 13h
Portes ouvertes

CONCERT ROCK

Vendredi 25
Place de l'ancien moulin

Permanences de
**Franck SOULIGNAC
& Geneviève GIRARD**
*Conseillers Départementaux
du Canton de Valence 3*

**Jeudi 31 mai 2018
de 10 h à 11 h 30**
Mairie de MONTELEGER

sur rendez-vous au 04 75 19 82 13

Juin

FÊTE DE LA MUSIQUE

Mercredi 20

FÊTE DES ÉCOLES

vendredi 29 juin

Juillet

PIZZA PARTY

Mardi 3
Place de l'ancien moulin

NUITS DE L'ORANGERIE

les 4, 5 et 6

FEU D'ARTIFICE / BAL

Vendredi 13

Bienvenue à la nouvelle commerçante
de Montéleger, madame Vanessa Bertrand.
N'hésitez pas à pousser la porte
de son café bar-tabac-presse «Ô 19»,
entièrement rénové.
Elle vous y accueillera avec le sourire.

Dates à retenir :

14 avril, découverte assiette charcuterie-fromage,
18 mai, paëlla.

